

LE VAR, AVEC VOUS, PRÉS DE CHEZ VOUS, CHAQUE JOUR

Maintenir un seuil de présence du radon conforme à la réglementation, mesure de l'activité volumique du radon

RÉGLEMENTATION

- . Code Santé publique : décret du 2018-434 du 4 juin 2018 portant diverses dispositions en matière nucléaire.
- . Arrêté du 26 février 2019 relatif aux modalités de gestion du radon et de diffusion de l'information aux personnes qui fréquentent ces établissements.
- . Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français.
- . Code du Travail : décret n°2018-437 du 4 juin 2018 relatif à la protection des travailleurs contre les risques dus aux rayonnements ionisants (avec des modifications apportées par le Décret n°2021-1091 du 18 août 2021).
- . Le radon : gaz radioactif naturel reconnu comme cancérigène.

ACTIVITÉ

. Réalisation des diagnostics radon dans les Établissements Recevant du Public (ERP) mentionnés dans l'article D1333-32 du code de la santé publique et dans les Établissements Recevant des Travailleurs (ERT).

DÉCLINAISON TECHNIQUE

- . ERP : réalisation de mesurage initial, contrôle d'efficacité après actions correctives, contrôle de pérennité tous les 10 ans et à chaque fois que sont réalisés des travaux modifiant significativement la ventilation et/ou l'étanchéité du bâtiment.
- . ERT : réalisation de mesurage initiale lorsque l'évaluation des risques met en évidence que l'exposition est susceptible d'atteindre ou de dépasser le niveau de référence de 300 Bq/m³, contrôle d'efficacité après actions correctives.
- . Mesurage effectué à l'aide de dosimètres passifs installés sur une période de 2 mois minimum entre octobre et avril.
- . Mesures en temps réel pour contrôler l'efficacité des actions correctives mises en place suite à un dépassement du niveau de référence en radon.
- . Formation sensibilisation aux risques liés au radon.

LE SERVICE IFEA, Ingénierie Formation Expertise Audit vous accompagne : 06 61 68 90 73

- . Qualité de l'air intérieur / Radon : 06 19 65 53 02 06 62 16 31 54
- . Réseau eau chaude sanitaire (gestion du risque lié à Legionella) : 06 01 34 22 86
- . Hygiène alimentaire (restauration collective et commerciale): 06 09 89 08 17 06 28 79 29 61

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGÉNIERIE DU VAR